

Montreuil, le 20 octobre 2005



Monsieur Dominique DE VILLEPIN  
Premier Ministre  
HOTEL MATIGNON  
57 RUE DE VARENNE  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Selon différentes sources, le gouvernement s'apprêterait à engager le processus d'ouverture du capital d'EDF.

Nous avons mis très tôt en garde contre ce choix. Nous nous sommes opposés au changement de statut de l'entreprise sous le gouvernement de M. Jean-Pierre Raffarin. Personnalités et organisations diverses ont pris des positions analogues. Celles-ci transcendent aujourd'hui l'ensemble des clivages sociaux, politiques et économiques de notre pays. Nous avons mis en avant différents arguments dont celui d'une énergie bon marché indispensable pour le maintien et le développement de l'emploi industriel et de services sur le territoire. Nous constatons, à l'inverse, que l'argumentation gouvernementale n'a cessé de changer.

Alors que ce sont des arguments mêlant "obligation européenne" ou "besoin de financement pour le développement à l'international" qui ont servi de prétexte au changement de statut d'EDF et de Gaz de France par la loi du 9 août 2004, ce sont de nouvelles raisons que votre gouvernement met en avant pour tenter de justifier l'ouverture du capital d'EDF.

Après Gaz de France, les autoroutes et la SNCM, le processus d'entrée d'intérêts privés dans le capital et la gestion d'EDF ne manquerait pas de confirmer une fuite en avant dangereuse d'abandon de pans stratégiques qui structurent les fondements d'une politique économique, sociale et industrielle d'intérêt général.

C'est pourquoi nous tenons à vous interpeller directement et solennellement afin de faire valoir un principe de précaution vis-à-vis d'arguments dont aucun ne vous permet de justifier l'ouverture du capital. Que ce soit lors des travaux de la Commission dite "Roulet", en 2004, ou depuis plusieurs jours, à aucun moment l'option d'un financement autre que celle qui consisterait à entamer un processus de privatisation n'a fait l'objet d'une écoute et encore moins d'une analyse sérieuse de la part du gouvernement.

Or, vous savez pertinemment que si EDF doit se recentrer sur les investissements productifs en France et dans ses filiales, notamment européennes, l'entreprise publique et le groupe disposent d'une capacité financière autonome permettant d'éviter un appel de fonds boursiers et même sans recours à l'emprunt.

Cette capacité permet de financer les investissements industriels de production et de réseaux pour répondre aux besoins jusqu'en 2020, date à partir de laquelle la question du renouvellement du parc nucléaire actuel sera posée.

Alors une question se pose : pourquoi vouloir ouvrir le capital d'une entreprise publique qui donne satisfaction, tant du point de vue industriel, du service au public et qui dispose d'une capacité financière exceptionnelle ? Cela alors que l'Etat actionnaire n'a non seulement pas doté l'entreprise de fonds propres depuis 1982 mais a, au contraire, ponctionné régulièrement de l'ordre de 300 à 400 millions d'euros par an de dividendes.

Pire, la trajectoire financière préparée par l'entreprise pour accompagner la mise en bourse prévoit de passer à un montant de dividendes de 1,3 milliard d'euros en 2005, et conduit à un versement cumulé de dividendes sur trois ans de 5 milliards, soit l'ordre de grandeur de l'augmentation du capital annoncée.

Non seulement la mise en bourse, même minoritaire, du capital d'EDF introduit une logique privée au cœur de l'entreprise publique, mais elle soumet celle-ci à la dictature du cours de bourse tant décriée par les économistes d'entreprise. Vous avez à juste titre évoqué les engagements auxquels l'entreprise doit répondre : vis-à-vis du service public, des investissements industriels et de la sûreté nucléaire. Comment pouvez-vous prétendre que la valorisation du cours de bourse comme objectif prioritaire de la gestion de l'entreprise soit compatible avec de telles missions, notamment celle d'exploiter 58 tranches nucléaires, situation unique pour une entreprise en Europe et dans le monde.

Il est inconcevable que vous choisissiez d'ouvrir le capital d'EDF alors que nous sommes entrés dans une période d'énergie rare et chère.

Les conséquences en termes d'emplois et de développement économique sont considérables : l'emploi dans l'industrie recule, le pouvoir d'achat des salariés est amputé, la croissance est durablement affectée.

La Nation dispose encore aujourd'hui au travers de l'entreprise 100 % publique, d'un atout essentiel du secteur énergétique national. C'est vous-même qui avez posé comme principe de tout faire pour conserver la maîtrise d'industries stratégiques. Le secteur de l'énergie, considéré comme stratégique depuis toujours, ne le serait-il plus au moment de cette crise ?

Aujourd'hui, pour réaliser une politique utile dans l'électricité, l'Etat ne dispose plus que d'un seul levier : celui que lui donne le fait d'être le seul actionnaire de l'entreprise centrale et déterminante du secteur dotée d'un personnel de qualité et d'une puissance technique et financière exceptionnelle.

Ce n'est pas le moment de gâcher cet atout par une ouverture de capital aussi inopportune qu'injustifiée. Au contraire, il faut s'appuyer sur le personnel et sur l'opinion publique pour affronter la crise énergétique et dégager les moyens de financement appropriés pour les nouveaux investissements et les budgets de recherche indispensables.

Vous indiquiez récemment que notre pays souffrait d'un déficit de dialogue et de pragmatisme. C'est donc pour répondre à ces deux soucis que nous vous renouvelons très solennellement notre proposition d'une réunion tripartite : gouvernement / entreprise et syndicats. Celle-ci aurait pour objectif, d'analyser très sérieusement et en toute transparence les besoins de financement pour le court et le long terme. Une telle initiative tout à l'opposé d'une logique de « passage en force » serait en cohérence avec vos déclarations publiques.

Bien entendu, la CGT est immédiatement disposée à participer à toute initiative que vous prendriez allant dans le sens qui permettrait de sortir ce dossier d'enjeux idéologiques partisans.

Suite à vos demandes d'engagement vis-à-vis d'EDF, vous trouverez, ci-joint, la synthèse des propositions portées par notre organisation syndicale.

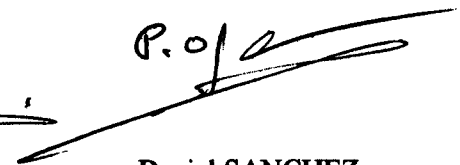
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Jean-Christophe LE DUGOU  
Secrétaire de la CGT



Frédéric IMBRECHT  
Secrétaire Général de la  
Fédération des Fédération Mines-Énergie




Daniel SANCHEZ  
Secrétaire général de la  
Fédération des Métaux

Jean-Michel PETIT  
Secrétaire général de la  
Fédération de la Chimie



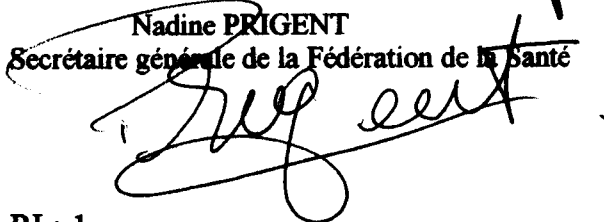
Mohammed OUSSEDIK  
Secrétaire général de la  
Fédération Verre-Céramique



Didier LE RESTE  
Secrétaire général de la  
Fédération des Cheminots



Nadine PRIGENT  
Secrétaire générale de la Fédération de la Santé



PJ : 1

## Projet industriel : EDF doit s'engager sur un projet ambitieux

EDF doit rester 100% publique afin de la Nation et l'Etat maîtrisent les moyens d'une politique énergétique répondant aux enjeux d'avenir et aux besoins de développement du pays. Le caractère vital, stratégique de l'énergie électrique demande des corrections importantes de la politique de l'entreprise.

Un bilan national visant à mesurer les effets générés par le processus de déréglementation doit être réalisé par une commission indépendante sur la base d'indicateurs larges et pertinents. L'ensemble des organisations syndicales du pays doivent être associées à la réalisation de ce bilan. Le temps du bilan, un moratoire dans la mise en œuvre du processus doit être décrété.

En matière industrielle, cette politique d'EDF doit permettre d'affecter les revenus de l'activité dans des investissements générant de la richesse (valeur ajoutée) sur le long terme, seule garante des équilibres économiques de l'avenir.

La priorité doit être donnée aux investissements de recherche et développement notamment pour travailler sur la substitution aux énergies fossiles, les moyens énergétiques à faible contenu en carbone, l'efficacité énergétique, le retraitement des déchets nucléaires, la ségrégation du CO<sub>2</sub>.

La réponse aux besoins par l'équilibre production/consommation à moyen et long terme avec des marges suffisantes est fondamentale. Les coupures sont facteurs de pertes économiques importantes. **La PPI en préparation sous-estime les besoins.**

En matière nucléaire, avec l'engagement de la tête de série EPR, il faut confirmer la réalisation d'un palier en décidant de la suite d'EPR pour des mises en service régulières à partir de 2015. Ceci permet une véritable relance de la filière industrielle nucléaire en France et en Europe avec le développement des emplois associés.

Les moyens de semi-base sont nécessaires à hauteur de 5 000 MW d'ici 2010. EDF doit assurer la construction de centrales de type charbon avancé hypercritique permettant également de disposer des technologies pour l'exportation. Ceci donnerait des perspectives de développement aux sites en fermeture. En complément, des moyens de pointes doivent être construits.

EDF doit engager un véritable plan de développement national d'énergies nouvelles renouvelables détaché des incohérences auxquelles les obligations d'achat conduisent. Ce développement doit être fait de façon cohérente avec les autres moyens de production, notamment thermique classique et hydraulique.

La ressource hydraulique doit être augmentée. L'état des lieux du potentiel hydraulique doit permettre l'exploitation de cette ressource au maximum de ses possibilités intégrant le multi-usage de l'eau. Il faut arrêter le processus de mise en concurrence des concessions, compte tenu de l'importance vitale de la ressource en eau.

Les réseaux de transport et de distribution n'ont pas la sécurité suffisante. Leur dimensionnement actuel date des années 70. L'effet tempête de 1999 n'est pas résorbé. De nombreuses zones de fragilité existent compromettant anormalement l'alimentation des usagers domestiques et industriels.

L'investissement dans les moyens de production et les réseaux des pays insulaires (Corse, pays d'Outre-Mer) doit être une priorité. Les derniers événements en Corse le démontrent à nouveau.

Des investissements de plusieurs dizaines de milliards d'euros vont s'imposer à l'avenir dans le secteur électrique en France.

Face aux enjeux et besoins, c'est de coopérations avec les autres énergéticiens et non de mise en concurrence, facteur de désoptimisation et de surcoûts, qui doit s'imposer à l'échelle européenne. Il faut réaliser des investissements industriels en lieu et place des investissements financiers. L'Europe a besoin d'une véritable politique énergétique.

### Le Contrat de service public doit être renforcé et intégrer les éléments suivants :

1. L'élaboration d'un **plan d'urgence d'investissement** dans les réseaux de distribution visant l'amélioration de la qualité du service public (entretien/extension/enfouissement)
2. L'instauration d'un véritable **droit à l'énergie** pour l'électricité, le gaz, le pétrole et le bois financé par l'ensemble des entreprises du secteur énergétique et **l'arrêt immédiat, dès cet hiver, des coupures pour les démunis**. (La CGT demande la convocation d'une table ronde pour faire le point sur l'efficacité du système en place et dégager des pistes visant à simplifier le dispositif de financement).
3. La mise en place au niveau de chaque région de **comités du service public de l'électricité et du gaz** dotés de réel pouvoir d'intervention et de décision.
4. **Le maintien d'un tarif régulé** sur l'ensemble du territoire national ouvert à l'ensemble des clients.
5. La mise en place d'une **commission nationale pluraliste "des tarifs"** ayant pour but de fixer de manière transparente les tarifs régulés du gaz et de l'électricité en veillant à intégrer les besoins d'investissement de long terme dans le domaine des infrastructures gazières et des moyens de production d'électricité (plan pluriannuel d'investissements).
6. Le maintien dans chaque **département de structures de proximité mixtes**, électricité et gaz, dotées des moyens humains et financiers nécessaires pour répondre aux exigences du service public en termes de qualité, de continuité, de sécurité des tiers, de dépannage et d'entretien, d'accueil, d'écoute et de conseil et de réponse aux besoins.
7. La mobilisation de moyens financiers (3 % du CA) et humains nécessaires **pour la recherche** doit être décidée afin de progresser dans les domaines aussi larges que l'amélioration de l'efficacité des énergies, la gestion des déchets nucléaire, les énergies renouvelables, la séquestration du CO2, etc.
8. Un renforcement de l'implication d'EDF et de Gaz de France dans les dispositifs de la **politique de la Ville** et de revitalisation rurale doit être décidé.
9. La reconnaissance des difficultés d'exercice des métiers dans certaines circonstances et certains lieux, **la reconnaissance du professionnalisme des agents et de leur droit à la sécurité** (sécurité du geste technique, prévention des agressions), l'amélioration des conditions de travail.

### Sûreté et transparence nucléaire : une question cruciale pour l'avenir !

Les conséquences de la régression sociale en termes de maîtrise du risque nucléaire sont aujourd'hui suffisamment réelles et inquiétantes pour que la CGT exerce son droit d'alerte auprès de vous qui avez à décider des orientations politiques de l'énergie dans notre pays.

Notre préoccupation se fonde sur un ensemble d'éléments partagé par les responsables CGT de 17 Centres Nucléaires de Production d'Electricité comme par l'immense majorité de leurs travailleurs EDF et sous-traitants.

La CGT défend enfin que le risque industriel est davantage niché dans les conditions sociales et économiques de l'exploitation des centrales que dans leur technologie largement éprouvée.

Pour continuer à vivre, se renouveler et se développer, **le nucléaire civil doit être socialement accepté**. Cette acceptation suppose que le grand public ait l'assurance que :

1. Les considérations financières n'altèrent pas le fonctionnement optimal et sûr à court, moyen et long terme.
2. Les conditions de vie et de travail des milliers de salariés concernés, agents et prestataires, sont garantes d'une motivation suffisante pour réaliser un travail de qualité.
3. Le traitement des déchets radioactifs a toute sa place dans les préoccupations de l'entreprise et que tout est fait pour répondre aux objectifs de la loi Bataille.

La recherche de la performance financière sur le parc nucléaire n'est pas étrangère à la dégradation de certains indicateurs de sûreté et nous fait craindre que nous soyons aujourd'hui sur une mauvaise pente.

La CGT désapprouve la politique industrielle de sous-traitance d'EDF qui obéit au double objectif de réduire les coûts et d'externaliser les contraintes liées à la saisonnalité des travaux de maintenance :

- Cette politique reporte la contrainte de gestion de l'emploi et surtout les risques professionnels sur les entreprises prestataires (80 % des doses d'irradiation reçues dans le nucléaire et 70 % des accidents du travail sont subis par leurs salariés).
- Le recours à l'emploi précaire (contrats à durée de chantier, intérim...) est deux fois plus important dans nos centrales nucléaires que dans d'autres industries et atteint parfois 70 % dans les activités les plus exposées aux risques professionnels.
- Cette politique conduit à un salaire moyen ouvrier à peine supérieur au SMIC. Ces salariés sont si souvent déplacés de site en site tout au long de l'année que l'on peut les qualifier de "nomades du nucléaire".

Cette politique qui conduit, selon une étude d'EDF, neuf salariés sur dix à vouloir quitter le nucléaire dès que possible ne permet pas la fidélisation des personnels et le maintien des compétences sur le moyen et le long terme. La charte patronale, dite de progrès, ne fait que généraliser la pratique du moins disant et son cortège de réductions des garanties sociales et collectives des salariés concernés.

Ce type de politique nuit à la maîtrise technologique comme en témoignent toutes les analyses approfondies des principaux accidents industriels. La perte de compétences engendrée par d'incessantes restructurations ou par la démission de salariés écoeurés pose de sérieux problèmes. Ces problèmes sont d'autant plus aigus que ces compétences ont déjà disparu ou vont disparaître au sein d'EDF. **Le dumping social régnant dans la passation des marchés ne permet plus de garantir les qualifications nécessaires dans la sous-traitance.**

L'annonce d'une nouvelle réduction des budgets de maintenance (plan altitude 7500) aggraverait considérablement ces situations et conduirait à une dégradation significative du niveau de sûreté de nos installations.

Cette alerte s'accompagne de nos propositions visant à préserver le niveau de sûreté de nos installations et à préparer le renouvellement des populations partantes par des jeunes formés aux technologies de leurs parents. C'est pourquoi, agents EDF et salariés de la sous-traitance, côte à côte avec la CGT, vous demandent de faire en sorte qu'EDF change sa politique en intégrant les enseignements des accidents industriels de la dernière période et en particulier de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse pour :

- confier à nouveau à du personnel d'EDF une part significative des activités sous-traitées (et d'urgence les activités de sécurité et de radioprotection), en engageant un plan pluriannuel de recrutement ;
- faire entrer dans la branche professionnelle des IEG toutes les entreprises qui participent de façon permanente aux activités de production, de transport et de distribution de l'énergie et ainsi d'appliquer le statut des IEG à leurs salariés ;
- définir un statut des salariés de l'énergie qui les protège de la valse périodique des appels d'offre où devront figurer les garanties sociales et les conditions de travail du personnel concerné ;
- créer des CHSCT de site aux compétences élargies ;
- définir des passerelles entre les CLI et les organismes de représentation du personnel afin d'assurer une transparence totale en termes de gestion des sites nucléaire civil.

Nous vous rappelons que Nicolas SARKOZY s'est engagé au printemps 2004, lors de sa venue à Chinon, à ouvrir une négociation nationale, impliquant tous les acteurs industriels, afin d'harmoniser et d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés de la sous-traitance.

Pour la CGT, cette négociation peut permettre d'instaurer dans le nucléaire un principe visant à ce que les droits sociaux soient accrochés aux salariés et qu'ils soient transposables d'une entreprise à l'autre. Cette stabilité sociale serait, nous semble-t-il, source de sérénité et gage d'efficacité pour préparer le futur énergétique de notre pays et de l'Europe.

Malgré nos différentes relances, cet engagement n'a toujours pas été respecté.